



## VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du mercredi 11 octobre 2023

**Délibération n° 20**

L'an deux mille vingt trois, le onze octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
jeudi 05 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
19/10/2023

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Madame Celine GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO, Madame Aurélie CHAMBON

**Ont donné procuration** :

Madame Catherine CHALAYE à Madame Michelle MICHEL, Madame Brigitte BENAT à Monsieur François CHATAING, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Quentin PETIT à Madame Ginette VINCENT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Marlène LASHERME

**Secrétaire de séance** : Guy CHOUVET

La séance a été levée à : 22 H 40

Rédacteur : Jonathan VALIN-BIDON Développement Economique - Affaires Foncières

<b>Objet</b> :	Plan Commerce : vente de tickets-parking pour les clients du centre-ville
----------------	---

Rapporteur : Maryline BRUN

Pour faire suite à son plan commerce de 2017 en faveur de la redynamisation commerciale de son centre-ville, la Ville met en œuvre différents dispositifs incitatifs en faveur des artisans-commerçants, parmi lesquels le déploiement de tickets-parkings visant à favoriser la fréquentation commerciale du centre-ville.

Les tickets-parkings sont destinés aux clients des commerces du centre-ville.

Délibération n°20 du mercredi 11 octobre 2023

Financés par la Ville, l'Office de commerce et de l'artisanat de la Communauté d'agglomération et les artisans-commerçants, ils permettront de 1 heure à 2 heures de parking offert.

Ces tickets-parkings seront utilisables dans les parkings du centre-ville, à savoir les parkings à la barrière du Breuil, de Michelet 1, de Michelet 2 et le parking souterrain du Breuil.

Ces tickets-parkings offriront :

- 1 heure de stationnement gratuit aux parkings à la barrière du Breuil, de Michelet 1, de Michelet 2 et le parking souterrain du Breuil,
- 2 heures de stationnement gratuit aux parkings à la barrière du Breuil, de Michelet 1, de Michelet 2 et le parking souterrain du Breuil

La Ville vendra ces tickets-parkings à l'Office de commerce et de l'artisanat avec une déduction de 20 % par rapport aux tarifs de stationnement en vigueur pour les parkings mentionnés ci-dessus, sous réserve d'un volume d'achat minimum de 3 500 € et maximum de 10 500 € par an.

Désireux de s'associer et de participer à ce dispositif, l'Office de commerce et de l'artisanat les commercialisera aux artisans-commerçants de la Ville, adhérents ou non à l'association.

La convention ci-annexée entre la Ville et l'Office de commerce et de l'artisanat précisera les modalités de l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 02/10/2023

1 abstention

A reçu un avis favorable en Commission Commerces du 27/09/2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la vente à l'Office de commerce et de l'artisanat de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, de tickets-parkings prépayés selon les modalités tarifaires en vigueur au moment de la vente,
- DÉCIDE une déduction de 20 % du prix pour un volume minimum d'achat de 3 500 € et maximum de 10 500 € par an,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes afférents à cette décision.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 11 octobre 2023,  
Le Secrétaire de séance,  
CHOUVET Guy,  
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 11  
octobre 2023